## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

## **DECISION DU PRESIDENT Nº 93/2023**

**OBJET :** CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE BOWLCO/LA CARTONNERIE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

**VU** la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDERANT** que la Cartonnerie met à disposition les plaquettes de la saison culturelle 2023-2024 diffusées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**CONSIDERANT** la convention de partenariat établie entre Bowlco/la Cartonnerie et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine concernant la promotion de la saison culturelle de l'Agglomération sur l'année 2023-2024.

## **DECIDE**

**Article unique :** De signer avec Bowlco/la Cartonnerie, une convention de partenariat définissant les modalités d'organisation et de mise en œuvre du partenariat ainsi que tous documents y afférents, notamment ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 05/05/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230505-51377-CC-1-1

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

## Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2023

Publication ou notification: 5 mai 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL

Louis Vogel

pinis lige

Président de la CAMVS Maire de Melun Conseiller Régional